APM IMPULSE, S.L.U. · APM Traders · NIF B30553978
C/ Valle Guadalentín, 2, Edificio CNN, planta 1, oficina 1 · Pol. Ind. Marimingo · 30180 Bullas (Murcia) · Espagne · traders.apm.holdings

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Version : novembre 2026

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout bon de commande émis par APM Impulse SLU (ci-après « l'acheteur ») est soumis aux conditions générales d'achat ci-dessous, sauf accord exprès contraire par écrit. En cas de conflit entre les présentes conditions et les conditions particulières ou désignées comme faisant partie du contrat, ces dernières prévalent.

La confirmation d'une commande par le fournisseur s'effectue en renvoyant à l'acheteur un exemplaire du bon de commande dûment signé, ou par tout autre moyen de confirmation équivalent.

Le contrat est établi à la condition qu'aucune circonstance ne change dans le pays de destination avant l'arrivée de la marchandise, c'est-à-dire que la situation économique du pays de destination reste stable.

2. INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION

Tous les envois doivent être correctement emballés afin que la marchandise soit apte au transport et à la consommation humaine. L'étiquetage de la marchandise achetée doit respecter les instructions de l'acheteur (y compris la durée de vie minimale) ainsi que les lois et réglementations applicables dans le pays de destination des produits, et être exempt de défauts et d'erreurs de fabrication.

Le fournisseur doit, au plus tard à la livraison des biens, remettre à l'acheteur tous les documents précisés dans la commande et/ou exigés par les Incoterms mentionnés dans la commande ou par toute loi applicable.

Les produits ne doivent pas avoir été fabriqués plus de 3 mois avant la date de chargement, sauf accord contraire par écrit.

3. PRIX

Le prix des biens est celui indiqué dans la commande, dans la devise qui y est précisée.

Les prix comprennent tous les frais d'emballage, taxes et tous coûts ou frais découlant des conditions de livraison applicables. Aucune augmentation de prix ne peut intervenir sans l'accord préalable écrit de l'acheteur.

Aucune commission n'est versée sur l'achat des marchandises, sauf si le contrat d'achat du producteur précise clairement les commissions versées aux agents intervenant dans l'opération, et toujours après approbation de notre service financier.

L'acheteur n'est pas tenu de restituer au fournisseur ni de payer les palettes ou emballages de la marchandise, sauf accord contraire par écrit.

4. CONDITIONS DE LIVRAISON

Toutes les clauses de livraison convenues sont interprétées conformément à la dernière version des INCOTERMS et sont fixées dans le bon de commande.

Les produits sont livrés par le fournisseur ou mis à disposition pour enlèvement à l'adresse de livraison, à la date ou dans le délai indiqués dans la commande. Le délai de livraison est impératif et ne peut être modifié, sauf accord contraire.

En cas de livraison anticipée, l'acheteur se réserve le droit de refuser la marchandise ou de facturer au fournisseur l'assurance et le stockage des biens jusqu'à la date de livraison précisée dans la commande.

La quantité commandée doit être strictement respectée. Les livraisons partielles sont soumises à un accord préalable ; à défaut, la livraison peut être refusée comme incomplète.

Le vendeur informe immédiatement l'acheteur de tout retard. En cas de dépassement du délai de livraison, l'acheteur peut annuler le bon de commande. Cette annulation libère l'acheteur de toute obligation de payer, en tout ou partie, une quelconque contrepartie, indemnité, etc. au titre de l'annulation de la commande. Notre société se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts pour toute perte directe ou indirecte subie du fait du retard de livraison, y compris les pénalités convenues versées par l'acheteur à son client.

Si les marchandises sont défectueuses ou ne respectent pas les spécifications ou exigences fixées, l'acheteur a le droit, à tout moment après avoir eu connaissance du défaut ou de la non-conformité, de retourner les produits au fournisseur.

Les frais occasionnés sont à la charge du fournisseur, sans préjudice de tout autre accord pouvant être conclu pour résoudre le problème.

Si le chargement est refusé par les autorités pour non-respect de la réglementation du pays de destination, les marchandises sont retournées et les frais de douane et de transport sont partagés.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les conditions de paiement sont celles fixées dans le bon de commande. L'acheteur a le droit de retenir tout paiement ou de compenser tout paiement avec toute réclamation présumée en cours contre le vendeur.

6. RISQUES ET PROPRIÉTÉ

Sauf indication contraire, le risque de perte ou de dommage des marchandises est transféré à l'acheteur conformément aux Incoterms précisés dans la commande. La propriété des biens est transférée à l'acheteur à la livraison ou, si elle intervient plus tôt, au paiement des biens ou à leur affectation au contrat. Le transfert des biens ne porte atteinte à aucun autre droit de l'acheteur, y compris le droit de refus.

7. FORCE MAJEURE

Si l'obligation de l'acheteur d'exécuter le contrat devient déraisonnablement onéreuse en raison d'un événement de force majeure, tel que, entre autres, grèves, incendies, tremblements de terre, guerres, émeutes, interdiction générale des importations ou des exportations ou situation similaire, l'acheteur a le droit de suspendre la commande tant que dure l'événement de force majeure ou de l'annuler, sans que cela constitue une inexécution du contrat.

8. RESPONSABILITÉ

Dans la mesure où un tiers engage contre l'acheteur une action en responsabilité du fait des produits imputable aux biens livrés par le vendeur, l'acheteur dispose d'un plein droit de recours contre le vendeur.

Le vendeur accepte d’intervenir comme partie devant la juridiction saisie de la demande en responsabilité du fait des produits contre l’acheteur.

9. JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

Si une clause des présentes conditions générales est déclarée invalide ou inapplicable, les autres clauses restent en vigueur. Dans ce cas, la clause concernée est remplacée par une clause valide et applicable aussi proche que possible de l’objet et de la portée juridique de la clause invalide ou inapplicable.

Le fait que l’acheteur n’exerce pas ou ne fasse pas valoir un droit en vertu des présentes ne vaut pas renonciation à ce droit et n’empêche pas son exercice ultérieur à tout moment.

Tout litige découlant de l’accord des parties, y compris des présentes conditions d’achat et des questions de responsabilité du fait des produits, sera tranché conformément au droit espagnol.